



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2019

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Daniel Ansel, Colette Blondel, Caroline Denuncq, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Christophe Podevin (arrivée à 18h45), Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jacques Dupont (pouvoir à P. Penet), Julie Henguelle (pouvoir à I. D'Haillecourt), Aline Pohier (pouvoir à A. Ansel)

Absents : Jean-Pierre Duchatel

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Hélène Fiolet

Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2019 : Un élu fait part qu'une observation n'a pas été reprise dans sa totalité. Le PV est modifié et adopté à l'unanimité.

1) Location de la salle des fêtes - règlement :

Suite à plusieurs observations, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de location de la salle des fêtes. Il propose les modifications suivantes : préciser que le chauffage sera mis en service quelques heures avant la manifestation, en fonction de la période, sur décision de la mairie. Pour la chambre froide, les étagères du fond seront réservées aux besoins de la Commune. La Commune se réserve également le droit d'utiliser la moitié du congélateur. La cour de l'école pourra être utilisée par les enfants. Tous dégâts causés aux locaux, à la cour ou au matériel seront à la charge du loueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

2) Location de la salle des fêtes – remboursement d'un acompte :

Arrivée de Christophe Podevin à 18h45.

M. le Maire fait part d'une demande de remboursement par Mme Chivet de l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes. Il précise que la demande est faite très en avance par rapport à la date prévue de location. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser cet acompte de 80€.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

3) Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale - Retrait :

Le Conseil Communautaire de la CAPSO a décidé de réduire sa contribution à l'adhésion au Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale au minimum obligatoire pour toutes les communes. Ainsi, à compter de 2020, la Commune devra s'acquitter d'une cotisation de 1.55€ par habitant, soit 2 633.45€. Compte tenu des difficultés financières de la Commune, avec la

baisse des dotations de l'Etat et de la CAPSO, M. le Maire propose le retrait de la Commune du syndicat mixte du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale avec effet au 1^{er} janvier 2020.

La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour et 1 contre.

4) Demande de DETR pour la construction d'un city stade :

Afin de développer l'offre d'équipements sportifs à disposition des administrés, la commune souhaite créer un terrain de type city stade à vocation multi sport. L'idée étant de développer l'offre d'équipements de proximité, particulièrement utile dans une commune rurale. Cela permettra de rendre la pratique sportive plus accessible à tous. Dans cette idée, la municipalité propose de créer un terrain multi sport, type city stade, ouvert au public sans restriction. Ce terrain permettra la pratique de nombreux sports. Le coût des travaux est estimé à 60 546€HT. Pour financer ce projet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Il ajoute que ce projet est subventionné par le Département et la Région.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

5) CAF – renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse :

Le Contrat Enfance Jeunesse entre la commune et la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Il y a lieu de le renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Ce contrat permet à la commune, sous réserve du respect de certains critères (taux d'encadrement, effectifs, qualification du personnel...), de bénéficier du soutien financier de la CAF du Pas de Calais pour le centre de loisirs. M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler le CEJ avec la CAF.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

6) Convention de participation à la prévoyance avec le CDG62 :

Par délibération du 21 Septembre 2017, le Conseil Municipal a fixé à 6€/mois la participation au maintien de salaire des agents communaux, sous condition d'une souscription à une mutuelle labellisée. Dans le cadre de la mutualisation des moyens, le Centre de Gestion du Pas de Calais a souscrit un contrat collectif de prévoyance, et obtenu ainsi des taux de cotisations plus intéressants pour les agents adhérents. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune à cette convention avec le CDG62, et de maintenir la participation à 6€ par mois pour la souscription à ce contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

7) Modification du tableau des effectifs – transformation de poste :

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour la transformation de poste d'un agent, à savoir passage du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à adjoint technique principal de 1^{ere} classe, avec effet au 01/05/2019. L'agent remplit les conditions d'ancienneté pour l'obtention de ce grade. M. le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le poste tel que décrit ci-dessus, et de nommer l'agent concerné sur ce poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- Villages fleuris : Pour sa participation à l'opération « Villages Fleuris », la Commune a reçu le bouquet d'argent avec les félicitations du jury. Pour le concours des maisons fleuries, le lauréat gagnant qui s'était excusé de ne pouvoir être présent, a adressé ses remerciements à la Commune.
- Travaux de la rue de Blendecques RD198 : Les travaux sont à l'arrêt, dans l'attente de l'intervention d'Orange et d'Enedis. La fibre est en cours d'installation.
- J. Leplat remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée.
- Les travaux de restructuration du réseau électrique à Bilques ont commencé.
- Elections 2020 : M. le Maire propose de mettre à disposition des listes candidates les étiquettes nominatives des électeurs contre rémunération à la Commune. Le coût oscillerait entre 30€ et 35€. La proposition est acceptée à l'unanimité.
- Un élu s'interroge sur le souhait exprimé d'un acquéreur du lotissement des garennes, qui a obtenu une indemnisation de la Commune, suite à l'état du terrain et faisait part dans les médias, d'une autre réclamation. M. le Maire rappelle qu'il n'a aucune autre réclamation suite à l'accord amiable signé sous constat d'un expert juridique.

Levée de séance à 19h05.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Hélène Fiolet